



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE



Direction de la Communication

NEWS

# Revue de presse



Jeudi 27 Octobre 2022



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

## [PLF 2023: de nouvelles facilitations douanières au profit des opérateurs économiques](#)

L'Inspecteur général à la Direction générale des douanes (DGD), Mustapha Dahmane a affirmé, mercredi à Alger, que les dispositions douanières proposées dans le projet de loi de finances (PLF) de l'exercice 2023, prévoyaient de nombreuses facilitations au profit des opérateurs économiques.



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

## [APN : l'Inspecteur général des services des Douanes algériennes auditionné](#)

La commission des affaires juridiques et administratives et des libertés de l'Assemblée populaire nationale (APN) a écouté, mardi, un exposé présenté par l'Inspecteur général des services des Douanes algériennes, Mustapha Dahmane, dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, indique un communiqué de l'APN.



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

### **Examen des modifications sur le décret fixant les modalités de gestion du fichier national des fraudeurs**

Le gouvernement a examiné, lors de sa réunion mercredi présidée par le Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane, un projet de décret exécutif modifiant et complétant le décret exécutif fixant les modalités d'organisation et de gestion du fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, commerciales, douanières, bancaires et financières, ainsi que le défaut de dépôt légal des comptes sociaux.



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

### **Cash assurances: plus de 16 mds DA de chiffre d'affaires en 2021**

La compagnie d'assurances "Cash assurances" a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 16 milliards DA pour l'année 2021, soit une progression de 15% par rapport à l'année précédente, a indiqué mercredi à Oran sa présidente-directrice générale (Pdg).



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

### **Air Algérie/BNA: un protocole d'accord pour renforcer les mécanismes de paiement électronique**

La compagnie aérienne nationale Air Algérie a annoncé, mercredi dans un communiqué, la signature d'un protocole d'accord avec la Banque nationale d'Algérie (BNA) portant renforcement des mécanismes de paiement électronique.



### **PLF 2023 - Promotion de l'investissement : De nombreuses mesures fiscales**

La Directrice générale des impôts, Amel Abdellatif a affirmé, mardi dernier à Alger, que le projet de loi de Finances (PLF) 2023 prévoyait de nombreuses mesures fiscales à même de promouvoir et soutenir l'investissement.



## [Prévisions de croissance pour la région MENA : Ce que prévoit la Banque Mondiale](#)

Les économistes de la Banque mondiale prévoient pour la région MENA une croissance de 5,5 % en 2022, soit le taux le plus élevé depuis 2016, et de 3,5 % en 2023. Dans un bulletin d'information économique, il est indiqué que pour les pays du Conseil de coopération du Golfe, la croissance devrait s'accélérer pour atteindre 6,9% en 2022, tirée par les exportations d'hydrocarbures et menée par l'Arabie saoudite avec un taux de croissance prévu pour 2022 de 8,3%.



## [Air Algérie- BNA : Renforcer les mécanismes de paiement électronique](#)

La compagnie aérienne nationale Air Algérie a annoncé, hier dans un communiqué, la signature d'un protocole d'accord avec la Banque nationale d'Algérie (BNA) portant renforcement des mécanismes de paiement électronique.



## [La Ligue arabe lui confie officiellement la présidence du 31e Sommet : L'Algérie prend le flambeau](#)

Nadir Larbaoui a défendu «un Sommet consensuel reposant sur les constantes communes et traduisant les aspirations de nos peuples à davantage de solidarité, de cohésion et d'intégration».



## [Impôts sur la fortune et sur les bénéfices de société\(IBS\) : Des recettes dérisoires](#)

La faiblesse dans les montants recouverts s'explique par le «manque de recensement, l'évasion et fraude fiscales et l'absence d'inspection». Les recettes, en provenance de «l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) et l'impôt sur la fortune», demeurent en deçà des attentes. Et ce au détriment du principe de l'égalité devant l'impôt.



## [Tamanrasset : Les douaniers traquent les trafiquants](#)

Les services des Douanes à Tamanrasset ont saisi 19 280 litres d'huile de table, 431 sacs de farine et 1 700 litres de mazout, a indiqué, hier, un communiqué de la direction générale des Douanes.



## [7e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Geef : Rendez-vous à Alger en 2023](#)

Cette rencontre de haut niveau, des chefs d'État et de gouvernement des pays exportateurs de gaz, est annoncée dans le sillage de tensions inédites entre Riyadh et Washington. Alger «capitale mondiale du gaz» en 2023. Un rang que «El Mahroussa» aura à assumer après avoir relevé le défi de réunir les pays arabes lors d'un Sommet qui doit se tenir les 1er et 2 Novembre prochain et qui s'annonce historique.



## [Projet de loi de finances 2023: Des mesures fiscales pour soutenir l'investissement](#)

«Le projet de loi de finances (PLF) 2023 prévoit de nombreuses mesures fiscales à même de promouvoir et soutenir l'investissement», a indiqué, mardi, la Directrice générale des impôts, Amel Abdellatif. «Le texte de loi propose l'exonération des coopératives de pêche et d'aquaculture, ainsi que les unions sous tutelle, de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), de même qu'il prévoit la mise en place d'un système fiscal au profit de l'auto-entrepreneur», a précisé la même responsable lors d'un exposé devant la Commission des finances et du budget à l'Assemblée populaire nationale (APN), dans le cadre de l'examen des dispositions fiscales prévues dans le PLF 2023.



### Zones fourre-tout !

Le privé à la rescousse des zones industrielles ? C'est une instruction du président de la République, une première sur ce registre, qui ouvre le champ devant le secteur privé pour la création de zones industrielles.



### PLF2023 : Des facilitations douanières pour les opérateurs économiques

De nouvelles facilitations douanières ont été introduites dans le projet de loi de finances 2023 au profit des opérateurs économiques, annonce l'inspecteur général de la direction générale des Douanes, M. Mustapha Dahmane, lors de son passage devant la commission Finances et Budget de l'APN, ce mercredi 26 octobre 2022.



### Banque mondiale : les pays du Mena doivent imprimer un nouvel élan à leur marché du travail

«Le potentiel que représentent les jeunes, les personnes plus instruites et les femmes sur le marché du travail demeure largement inexploité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord », note la Banque mondiale dans un bulletin d'information économique du mois d'octobre.



### PLF – 2023 : Un arsenal de mesures fiscales pour booster l'investissement

La directrice générale des impôts, Amel Abdellatif, a indiqué que le projet de loi de Finances 2023 prévoyait de nombreuses mesures fiscales à même de promouvoir et soutenir l'investissement.



### **Impôt sur la fortune : Des enquêtes sur la situation fiscale des personnes**

L'Assemblée populaire nationale (APN) a entamé l'examen de quelques textes de loi adoptés en Conseil des ministres dont le projet de loi de finances (PLF) prévue pour l'exercice de 2023 et celle relative à la lutte contre le blanchiment d'argent. La soumission en plénière de ces deux textes n'interviendra, selon une source parlementaire, qu'après le Sommet arabe.



### **PLF 2023 : Amel Abdellatif détaille les mesures fiscales**

La Directrice générale des impôts, Amel Abdellatif, a exposé, mardi, devant la Commission des Finances et du Budget à l'Assemblée populaire nationale (APN), les mesures fiscales prévues dans le Projet de loi des finances (PLF) 2023.



### **Païement électronique : Air Algérie et la BNA signent un protocole d'accord**

Air Algérie et la Banque nationale d'Algérie (BNA) ont signé, mercredi à Alger, un protocole d'accord qui comprend la numérisation et l'extension des mécanismes de paiement électronique, a indiqué la compagnie aérienne dans un communiqué.



### **Assemblée populaire nationale : Audition de l'Inspecteur général des services des Douanes algériennes**

La commission des affaires juridiques et administratives et des libertés de l'Assemblée populaire nationale (APN) a écouté, mardi, un exposé présenté par l'Inspecteur général des services des Douanes algériennes, Mustapha Dahmane, dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, indique un communiqué de l'APN.

### **Renseignement tarifaire contraignant (Douanes) : Plus 300 décisions en faveur des opérateurs économiques**

Les services des Douanes ont émis plus de 300 décisions relatives au Renseignement tarifaire contraignant (RTC) sur le classement tarifaire des marchandises en faveur des opérateurs économiques, a indiqué, mardi à Alger, un responsable à la Direction générale des Douanes (DGD).



### **Marché du travail : ce qui est recommandé à l'Algérie par la Banque mondiale**

La Banque mondiale a émis quelques recommandations aux pays du Mena, dont l'Algérie qui en fait partie, pour dynamiser leur marché du travail. Dzair Daily vous en dit plus dans la suite de cet article du 26 octobre 2022.



### **Fiscalité Des mesures de soutien à l'investissement**

L'avant-projet de loi de finances (APLF) pour 2023 prévoit une révision de certaines mesures fiscales à travers l'exonération ou la réduction de l'impôt, dans l'objectif de soutenir les investissements dans de nombreux secteurs.



### **PLF 2022 : de nouvelles facilitations douanières au profit des opérateurs économiques**

L'Inspecteur général à la Direction générale des douanes (DGD), Mustapha Dahmane a affirmé, mercredi à Alger, que les dispositions douanières proposées dans le projet de loi de finances (PLF) de l'exercice 2023, prévoyaient de nombreuses facilitations au profit des opérateurs économiques.



### إصدار ورقة نقدية جديدة بمناسبة انعقاد القمة العربية بالجزائر

أصدر بنك الجزائر، ورقة نقدية تذكارية من فئة ألفي دينار، بمناسبة الدورة العادية 31 لمجلس جامعة الدول العربية المنعقدة بالجزائر، فيما تم إصدار ورقة أخرى من نفس الفئة للتداول تحمل لأول مرة كتابات باللغتين العربية والانجليزية.



### التطبيق بداية من 2023 وفق مشروع قانون المالية...:ضريبة جديدة على أرباح الثروة

يرتقب أن تشمل ضريبة الثروة بداية من الفاتح جانفي 2023، وفق مشروع قانون المالية، أرباح الثروات أيضا وليس الممتلكات فقط مثلما كانت تنص عليه القوانين السابقة، وهي الأرباح التي سيتحرى حولها ويقدرها المحققون الجبائيون، بالتنسيق مع الهيئات الرسمية، على غرار البنوك والمحافظات العقارية المكلفة بالتسجيل العقاري، إذ سيتم منح هؤلاء المحققين صلاحيات إضافية.



### موازاة مع تسهيلات جمركية جديدة للمتعاملين الاقتصاديين:توسيع أنواع المركبات المستفيدة من الإعفاءات الجبائية

أكد المفتش العام للمديرية العامة للجمارك، مصطفى دحمان، الأربعاء بالجزائر العاصمة، أن الأحكام الجمركية المقترحة في مشروع قانون المالية لـ2023 تتضمن عدة تسهيلات لفائدة المتعاملين الاقتصاديين.



### استيراد السيارات.. تسهيلات جمركية لهذه الفئة

كشف المفتش العام للمديرية العامة للجمارك، دحمان مصطفى خلال إجتماعه مع لجنة المالية والميزانية للبرلمان برئاسة لخضر سالمى. عن تسهيلات جمركية فيما تعلق بقانون المالية 2023. ووفي إطار مواصلة لسلسلة اجتماعاتها المخصصة لدراسة أحكام مشروع قانون المالية لسنة 2023 قدم دحمان مصطفى، عرضا تناول فيه المواد الخاصة بالقطاع ضمن مشروع قانون المالية.



### بنك الجزائر يصدر ورقتين نقديتين جديدتين وقطعة نقدية جديدة

اصدر بنك الجزائر بمناسبة إنعقاد القمة العربية بالجزائر ورقتين نقديتين جديدتين ورقة نقدية من فئة ألفي 2000 دينار جزائري وقطعة نقدية جديدة بقيمة خمسين 50 دينار. و صدر في العدد الاخير من الجريدة الرسمية رقم نظام رقم 02-22 مؤرخ في 22 ربيع الأول عام 1444 الموافق 18 أكتوبر 2022. يتضمن إنشاء ورقة نقدية تذكارية من فئة ألفي 2000 دينار جزائري بمناسبة “الدورة العادية الحادية والثلاثين 31 لمجلس جامعة الدول العربية المنعقدة بالجزائر.”

**PLF 2023**

## Les facilitations douanières mises en exergue

*La commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale poursuit l'étude du projet de loi portant loi de finances pour l'année 2023.*

**Mohammed K. - Alger (Le Soir)** - Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances 2023, la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale poursuit ses auditions en accueillant, hier mercredi, un exposé présenté par l'inspecteur général des services des Douanes algériennes.

Mustapha Dahmane a, dans ce sens, mis le doigt sur les avantages fiscaux au profit de l'importation de voitures électriques et hybrides. Avec, a-t-il déclaré, le dédouanement de ce type de véhicule qui se fera par un paiement partiel ou intégral des droits et redevances, aussi bien pour les véhicules hybrides qu'électriques. Le paiement est fixé à 20% du montant des droits et redevances, pour les véhicules dont la cylindrée est supérieure à 1 800 centimètres cubes, égale ou inférieure à 2 000 cm<sup>3</sup>, comme le précise le PLF 2023.

Une mesure qui concerne aussi les véhicules d'une cylindrée supérieure à 2 000 cm<sup>3</sup> et égale ou inférieure à 2 500 cm<sup>3</sup>, avec le paiement à hauteur de 50% du montant des droits et redevances dus. Pour les véhicules d'une cylindrée supérieure à 2 500 cm<sup>3</sup>, le projet de loi prévoit de payer tous les droits et frais dus. Concernant les véhicules à moteur diesel ou hybride diesel et électrique, le projet de loi prévoit le paiement de tous les droits et redevances, que ce soit pour la cylindrée dépassant les 2 500 cm<sup>3</sup> ou celles qui dépassent les 3 000 cm<sup>3</sup>. Aussi, l'article 66 dudit projet, amendant et complétant l'article 110 de la loi de finances 2020 autorise le dédouanement pour la mise à la consommation, avec paiement des droits et taxes relevant du régime de droit commun, des véhicules de tourisme de moins de 3 ans d'âge, importés par les particuliers résidents, et cela, sur leurs devises propres.

Une disposition qui objecte, selon ses promoteurs, de faciliter l'importation des véhicules de

moins de 3 ans d'âge avec la suppression de la restriction d'importer une fois tous les trois ans et l'annulation de l'exigence au particulier d'importer «sur ses devises propres, par débit d'un compte devises, ouvert en Algérie».

Aussi, les véhicules importés à l'état usagé doivent être conformes aux normes internationales en matière de protection de l'environnement.

La présente loi maintient les avantages fiscaux accordés aux véhicules de cylindrée inférieure ou égale à 1 800 cm<sup>3</sup> pour les véhicules automobiles à moteur à piston alternatif, à allumage par étincelle (essence), inférieure ou égale à 2 000 cm<sup>3</sup> pour les véhicules automobiles à moteur à piston alternatif, à allumage par compression (diesel).

Lesdits avantages prévus dans l'article 112 de la loi de finances 2020 seront élargis aux véhicules hybrides à moteur thermique et électrique ainsi qu'aux véhicules fonctionnant avec le moteur électrique.

Cette disposition vise à autoriser le dédouanement dans le cadre des avantages fiscaux, de voitures d'une cylindrée supérieure à celle autorisée, avec paiement partiel ou total des droits et taxes afférents. Cela permettra aux Algériens résidant dans les Hauts-Plateaux et le sud du pays d'importer des véhicules qui correspondent mieux à la spécificité géographique de ces régions. Cela, d'une part, de l'autre, aux nationaux dans des pays étrangers, dont la cylindrée des modèles de véhicules disponibles est supérieure à celle autorisée, d'importer des voitures de ce genre lors de leur retour définitif en Algérie, note Dahmani.

Autre nouveauté de ce PLF 2023, l'article 50 qui insère un nouvel article, 210 bis au niveau de la loi 79-07 du 21 juillet 1979, modifié et complété, portant code des douanes. Une disposition qui permet, à l'expiration du délai légal de séjour des marchan-

dises en dépôt et sur demande de leur propriétaire, à l'administration des douanes d'accorder la main levée, sous réserve que les marchandises ne forment pas l'objet d'action en revendication de propriété notifiée au receveur des douanes après la mise en dépôt desdites marchandises, que la main levée n'entrave pas les enquêtes entamées et portées à la connaissance du receveur, par les services de contrôle compétents de s'acquitter des frais engagés par l'administration des douanes pour la constitution et le séjour des marchandises en dépôt, et ceux relatifs à la préparation de l'opération de leur vente.

Dans tous les cas, l'administration des douanes est tenue de réserver une suite motivée à la demande de la main levée. Si la main levée est accordée, le bénéficiaire de cette mesure doit assigner à cette marchandise un régime ou une destination autorisée conformément à la législation et la réglementation en vigueur, dans un délai de 10 jours à compter de la date de notification de l'autorisation de la main levée. Passé ce délai, les marchandises sont allouées conformément aux dispositions de l'article 210 ci-dessus.

L'inspecteur général des services des Douanes algériennes motive cette nouvelle disposition par le souci d'asseoir un ancrage juridique pour la main levée des marchandises en dépôt sur requête du propriétaire de la marchandise. Elle vise également à accorder des facilitations aux opérateurs économiques et les investisseurs qui ont enregistré un retard dans l'accomplissement des procédures de dédouanement, pour des considérations indépendantes de leur volonté de disposer de la main levée de leurs marchandises afin de leur éviter les dommages qu'ils pourraient subir. Cette mesure vise aussi à faciliter la gestion des dépôts des douanes d'une part, et d'éviter des dépenses supplémentaires qui incombent au Trésor public, d'autre part.

M. K.

# «Consolider les échanges inter-arabes»

**Renforcer et consolider les échanges commerciaux interarabes, c'est l'objectif visé par l'Algérie en abritant le Sommet arabe les 1<sup>er</sup> et 2 novembre prochain qui constitue un espace d'échanges sur différents niveaux, notamment économique et commercial.**

Les échanges commerciaux entre les pays arabes ne sont pas à la hauteur des espérances. Ils tournent autour de 130 milliards de dollars et représentent, de ce fait, un taux de moins de 10% alors que les échanges entre les pays arabes et les autres pays du monde atteignent les 2.400 milliards de dollars. «L'Algérie mise sur les échanges commerciaux lors de ce sommet qui constitue en réalité une occasion propice pour relancer les dialogues économiques», a déclaré hier mercredi Souhila Abellache, chargée d'études et de synthèses au niveau du cabinet du ministre du Commerce.

Invitée de la rédaction de la Chaîne 3 de la Radio nationale, la responsable a précisé que les échanges commerciaux entrant dans le cadre de la Zone arabe de libre-échange (GZALE), entre l'Algérie et les pays arabes et ceux de la région, ont connu des hauts et des bas, entre excédents et déficits, depuis 2009 (date d'adhésion de l'Algérie à la GZALE et jusqu'à l'année 2021. Ils ont atteint 4,7 milliards de dollars. Les mar-

chandises échangées entre l'Algérie et les pays arabes dans le cadre de la GZALE concernent divers produits dans les domaines industriel, agricole, énergétique et culturel.

Il est à préciser que les accords avec la GZALE prévoient dans leur programme exécutif que les produits originaires de cette zone peuvent être échangés sous un régime tarifaire préférentiel entre l'Algérie et les États arabes à l'exception d'une liste des produits exclus des avantages fiscaux. Un régime tarifaire préférentiel est applicable aux produits originaires échangés entre les pays arabes soit : les produits originaires des États arabes, non exclus de la Zone arabe de libre-échange, qu'ils soient importés en Algérie ou exportés de l'Algérie vers un pays arabe bénéficient d'une exonération totale des droits de douane et des droits et taxes d'effet équivalent.

Selon M<sup>me</sup> Abellache, «nous avons entamé un processus d'évaluation de certains accords, notamment celui de la GZALE», pour permettre de développer les échanges commerciaux.

L'invité de Souhila Al Hachemi a souligné au passage que, «les pays arabes regorgent de richesses sur les plans énergétique et agricole. Il ne faut pas oublier aussi que la population arabe a atteint les 420 millions habitants, ce qui en fait une masse importante de consommation et un espace d'échange considérable» Donc, c'est une opportunité à saisir surtout avec le nouveau code des investissements «qui donne l'accès aux investisseurs

arabes, chose qui va permettre le mouvement des capitaux et aller vers l'intégration économique», a-t-elle développé.

Dans ses explications, la responsable est revenue sur les difficultés et les entraves rencontrées dans l'application des échanges interarabes, soulignant par la même occasion, la suppression par l'Algérie de la liste négative des produits exclus de la franchise de droits de douane, une mesure en vigueur depuis 2010. «Nous attendons des signaux aussi de la part des autres pays», a noté M<sup>me</sup> Abellache.

La responsable revient toujours à la nécessité de revoir les accords dans le cadre du nouveau programme économique du gouvernement. Il est clairement nécessaire de revoir également les conseils économiques et l'implication de la Chambre de commerce et d'industrie dont la refonte est en cours. «Elle sera un outil très efficace pour booster les échanges avec les investisseurs et l'ouverture d'antennes à travers les autres pays», a encore précisé la représentante du ministère du Commerce.

Enfin, il est utile d'exploiter les potentialités disponibles à travers l'amélioration de la compétitivité du produit algérien, le renforcement du tissu industriel et la consécration de la culture de la production destinée à l'exportation auprès des opérateurs économiques en vue de permettre à l'Algérie de renforcer sa place et sa présence dans les marchés arabes.

**Ilhem Tir**

## LOI DE FINANCES 2023

### «Des instruments fiscaux fluides en faveur de l'économie»

La Direction générale des impôts, à travers sa directrice générale, Amel Abdellatif, a affirmé devant la commission des finances et du budget de l'APN, que le projet de loi de finances (PLF) 2023 prévoit une série de mesures fiscales visant à promouvoir et soutenir l'investissement. Aux yeux des experts, ces mesures représentent une suite logique, après la sortie de la loi n° 22-18 du 24 juillet 2022 relative à l'investissement et la publication de ses textes d'application. Pour Salim Azzouz, commissaire aux comptes et expert judiciaire en comptabilité, «il fallait nécessairement faire suivre la nouvelle loi sur l'investissement par des dispositions fiscales allant dans le même sens de l'encouragement et la facilitation». Selon lui, les mesures les plus à même de faciliter les pratiques commerciales et les activités industrielles se résument dans «la révision et l'adaptation des dispositions du code de procédure fiscale en matière de litiges fiscaux au niveau judiciaire». Aussi, le nouveau texte prévoit, dans l'impôt forfaitaire unique (IFU), «l'élargissement de l'imposition à la marge de l'IFU sur le chiffre d'affaires de la vente des produits de large consommation et dont les prix sont plafonnés, quelle qu'en soit la marge bénéficiaire appliquée». Toujours concernant l'IFU, l'expert fiscaliste relève aussi l'application prévue d'un taux de 5% pour les activités exercées sous le statut d'auto-entrepreneur». Il est également



prévu, en matière d'aide à l'entrepreneuriat, «l'exonération des coopératives de pêche et d'aquaculture de l'IBS (impôt sur les bénéfices des sociétés), ainsi que la mise en place d'un système fiscal destiné à l'auto-entrepreneur», fait-il remarquer. En outre, dans le but d'encourager les propriétaires des biens culturels corporels et mobiliers, considérés comme patrimoine national, il est prévu «l'exonération de la TVA sur les objets d'art, de collection ou d'antiquité, de manuscrits du patrimoine national cédés aux profit des musées, des bibliothèques publiques et les services des manuscrits», note l'expert. Il salue, à l'occasion, les mesures fiscales visant «l'adéquation et la simplification des procédures, l'inclusion fiscale et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales». A ce propos,

Salim Azzouz précise que le PLF 2023 prévoit, dans ce sens également, un ensemble de mesures nécessaires pour contribuer à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, à travers «l'élargissement du champ de contrôle fiscal à l'ISF, visant à couvrir toutes les personnes physiques résidant et non résidant en Algérie, ainsi que la prorogation du délai de prescription quadriennal relatif au contrôle fiscal dans certains cas de force majeure où il y a eu un empêchement quant à l'enclenchement d'une vérification fiscale».

Ces mesures, rappelle enfin le commissaire aux comptes, «interviennent en parallèle à la mise en œuvre du plan d'action en cours visant la modernisation du système fiscal national».

■ Lyes Mechti

PROJET DE LOI DE FINANCES 2023

# Des mesures fiscales en faveur de l'investissement

● Les mesures proposées visent à relever les seuils d'abattement sur le résultat ou le bénéfice, pour les dépenses consacrées à la recherche et au développement à l'intérieur de la société.

La directrice générale des impôts, Amel Abdellatif, a affirmé, cette semaine à Alger, que le Projet de loi de finances (PLF) 2023 prévoyait de nombreuses mesures fiscales à même de promouvoir et soutenir l'investissement. Le texte de loi propose l'exonération des coopératives de pêche et d'aquaculture, ainsi que les unions ansas tutelle, de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), de même qu'il prévoit la mise en place d'un système fiscal au profit de l'auto-entrepreneur, a précisé M<sup>me</sup> Abdellatif lors d'un exposé devant la Commission des finances et du budget à l'Assemblée populaire nationale (APN), dans le cadre de l'examen des dispositions fiscales prévues dans le PLF-2023. Et d'ajouter que le projet de loi prévoit des dispositions liées à l'obligation de réinvestir une part des bénéfices correspondant aux exonérations ou réductions au titre de l'IBS et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP), a-t-elle expliqué. Les mesures proposées visent à relever les seuils d'abattement sur le résultat ou le bénéfice, pour les dépenses consacrées à la recherche et au développement à l'intérieur de la société, en proposant l'application de cet avantage sur les dépenses consacrées au programme open-innovation des micro-entreprises et des incubateurs. Outre le soutien à l'investissement, les mesures fiscales prévues dans le PLF sont axées sur d'autres thèmes tout aussi importants, à savoir l'adéquation et la simplification des mesures fiscales, la mobilisation des ressources fiscales, l'inclusion financière et fiscale, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. Au titre de la facilitation des mesures fiscales, le nouveau texte propose l'élar-



gissement de l'imposition à la marge de l'impôt forfaitaire unique (IFU) sur le chiffre d'affaires de la vente des produits de large consommation, dont les prix sont plafonnés, quelle qu'en soit la marge bénéficiaire appliquée. Il s'agit également de l'adaptation des dispositions du code des procédures fiscales, régissant les litiges fiscaux au niveau judiciaire, aux nouvelles dispositions constitutionnelles en matière de justice administrative, ainsi qu'aux dispositions du code des procédures civiles et administratives. Concernant la mobilisation des ressources fiscales, le projet prévoit des mesures, notamment le relèvement du plafond de l'imposition exonérée de l'IRG de 600 000 DA à 1 800 000 DA appliquée sur les recettes provenant de la

location des biens immobiliers, en sus de l'élargissement du champ d'application de la taxe interne sur la consommation. Dans le souci de renforcer l'inclusion financière et fiscale, le PLF-2023 prévoit également d'autres mesures, notamment l'alignement des plafonds relatifs à l'exercice du droit à l'abattement fiscal des charges et de règlement des impôts à travers l'obligation de régler via les moyens de paiement scripturaux par la voie bancaire, et ce, en fixant le plafond à un million de dinars. Le PLF comprend également un ensemble de mesures permettant de contribuer à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, notamment l'élargissement du champ du contrôle fiscal à l'ISF, prévu par l'IRG, à même d'englober toutes les personnes phy-

siques résidentes et non résidentes en Algérie, outre la prorogation du délai de prescription quadriennal au titre d'un contrôle fiscal dans les cas de force majeure empêchant l'enclenchement ou le déroulement de la vérification. M<sup>me</sup> Abdellatif a affirmé que les mesures prévues par le PLF-2023 interviennent dans le cadre de « la poursuite de la concrétisation des recommandations issues des assises nationales sur la réforme fiscale, en tenant compte des directives des autorités supérieures, portant sur l'impératif d'éviter de porter atteinte au pouvoir d'achat du citoyen et d'alléger la charge fiscale au profit des familles et des institutions, sans nuire aux grands équilibres financiers de l'Etat ».

## L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES DES DOUANES ALGÉRIENNES AUDITIONNÉ À L'APN

La commission des affaires juridiques et administratives et des libertés de l'Assemblée populaire nationale (APN) a écouté, mardi, un exposé présenté par l'inspecteur général des services des Douanes algériennes, Mustapha Dahmane, dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, indique un communiqué de l'APN. Intervenant à cette occasion, M. Dahmane a affirmé que la protection de l'économie nationale constituait «une priorité pour les Douanes algériennes», exprimant sa disponibilité à s'impliquer, aux

côtés des autres partenaires, à l'enrichissement des mécanismes juridiques existants visant la prévention contre les crimes, précise le communiqué. De leur côté, les membres de la commission ont été unanimes à souligner le rôle prépondérant qui incombe aux Douanes dans la lutte contre les pratiques nuisant à l'économie nationale. Ils ont soulevé, lors du débat, une série de questions sur les articles prévus dans la mouture du projet de loi, notamment ceux relatifs au dédouanement et au mouvement des capitaux vers l'étranger, a conclu le communiqué.

## Le PLF 2023 et la promotion de l'investissement Exonération fiscale et contrôle financier drastique

Le secteur de l'investissement a bénéficié d'un apport financier considérable dans le cadre du Projet de loi de Finance 2023, et de nombreuses mesures fiscales visant sa promotion et son soutien prévues par la stratégie adoptée par l'Etat, c'est ce qu'a déclaré avant-hier à Alger la Directrice générale des impôts, Amel Abdellatif, lors d'un exposé devant la Commission des Finances à l'Assemblée populaire nationale (APN).

En effet, dévoilant l'approche adoptée par son département devant les membres de ladite Commission, la DG des Impôts, Amel Abdellatif, et dans le cadre des dispositions fiscales prévues dans le Projet de loi de Finance (PLF) 2023, a dévoilé les grandes lignes du texte de loi concernant le domaine de l'investissement et la stratégie choisie par la direction des impôts visant son développement. Selon la même responsable, «le texte de loi prévoit l'exonération des coopératives de pêche et d'aquaculture, ainsi que les unions sous tutelle, de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), de même qu'il propose la mise en place d'un système fiscal au profit de l'auto-entrepreneur», a précisé Amel Abdellatif devant la Commission des Finances et du Bud-

get à l'APN. En revanche, explique la responsable des Impôts, «le projet de loi prévoit des dispositions liées à l'obligation de réinvestir une part des bénéfices correspondant aux exonérations ou réductions au titre de l'IBS et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP), a-t-elle expliqué.

L'objectif de cette démarche est de permettre une extension et un développement de l'activité professionnelle, voire un développement à l'intérieur même des sociétés. «Outre le soutien à l'investissement, les mesures fiscales prévues dans le PLF sont axées sur d'autres thèmes tous aussi importants, à savoir : l'adéquation et la simplification des mesures fiscales, la mobilisation des ressources fiscales, l'inclusion financière et fiscale, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale», a souligné la DG des Impôts. Au titre de la facilitation des mesures fiscales, le nouveau texte propose l'élargissement de l'imposition à la marge de l'impôt forfaitaire unique (IFU) sur le chiffre d'affaires de la vente des produits de large consommation, dont les prix sont plafonnés, quelle qu'en soit la marge bénéficiaire appliquée. Concernant la mobilisation des ressources fiscales, le projet prévoit des me-

ures, notamment le relèvement du plafond de l'imposition exonérée de l'IRG de 600.000 DA à 1.800.000 DA appliquée sur les recettes provenant de la location des biens immobiliers. Aussi, le PLF 2023 prévoit l'alignement des plafonds relatifs à l'exercice du droit à l'abattement fiscal des charges et de règlement des impôts à travers l'obligation de régler via les moyens de paiement scripturaux par la voie bancaire, et ce, en fixant le plafond à 1 million DA. Par ailleurs, et concernant le contrôle fiscal et la lutte contre la fraude financière, la DG des Impôts a affirmé que «le PLF 2023 comprend un ensemble de mesures permettant de contribuer à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, notamment l'élargissement du champ du contrôle fiscal à l'ISF, prévu par l'IRG, à même d'englober toutes les personnes physiques résidents et non résidents en Algérie, outre la prorogation du délais de prescription quadriennal au titre d'un contrôle fiscal dans les cas de force majeure empêchant l'enclenchement ou le déroulement de la vérification», c'est ce qu'a indiqué Amel Abdellatif, Directrice générale des Impôts.

**Sofiane Abi**

AU TROISIÈME TRIMESTRE 2022

# Djezzy réalise une croissance de 2,6%

*Djezzy a annoncé hier ses résultats opérationnels pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2022, marqués par la hausse de son chiffre d'affaires, de sa profitabilité ainsi que de sa base de clients et de la consommation data.*

PAR RIAD EL HADI

**A**cet effet, Djezzy a réalisé un chiffre d'affaires de 23,7 milliards de dinars en augmentation annuelle de 2,6% par rapport à la même période en 2021. Djezzy a ainsi clos les neuf premiers mois de l'année 2022 avec un revenu de plus de 69,2 milliards de dinars, en croissance annuelle de 4,8%.

À cette occasion, Mahieddine Allouche, directeur général par intérim a déclaré : « Nous venons de clôturer un troisième trimestre où le FNI-Fonds National d'Investissement a repris la majorité des actions de l'entreprise et confié le management aux cadres algériens de Djezzy. Durant cette période, nous avons maintenu le cap de la croissance et augmenté notre base de clients alors que nous avons poursuivi un rythme d'investissements soutenu pour densifier la couverture de notre réseau et proposer à nos clients de nouvelles fonctionnalités dans le cadre de l'application Djezzy App ainsi que des offres très généreuses. Djezzy consolide sa performance pour mieux servir ses clients et partenaires et ainsi contribuer à la construction d'un écosystème digital basé sur la connaissance. »

Au cours du troisième trimestre, Djezzy a investi 2,7 milliards de dinars, cumulant ainsi 10,03 milliards de dinars d'in-



vestissements depuis le début de l'année, soit une augmentation annuelle de 2,6 %. Ces investissements ont permis d'étendre la couverture 4G dont le taux national s'est établi à 76,7%, évoluant ainsi de près de 10 points d'année en année, ainsi que d'augmenter la capacité du réseau, répondant ainsi aux besoins toujours grandissants des clients en termes de connectivité internet.

À la fin du troisième trimestre, Djezzy comptabilisait 14,7 millions de clients en hausse annuelle de 4,6 %, soit plus de 650 000 nouveaux clients par rapport à la même période en 2021. Avec 11,7 milliards de dinars, les revenus data ont poursuivi leur courbe ascendante en enregistrant une hausse annuelle de 19 % tirés par une forte augmentation de la consommation alors que le nombre d'abonnés 4G a également connu une hausse de 23,3% par

rapport à la même période en 2021. L'EBITDA s'est établie à 10,9 milliards de dinars au troisième trimestre, en hausse de 0,8% par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre de l'année 2021. La marge d'EBITDA de 46,1% continue de refléter, quant à elle, la bonne performance de la société.

Pour la troisième année consécutive, Djezzy a réaffirmé sa dimension d'entreprise citoyenne en lançant une campagne de solidarité en faveur des écoliers. Baptisée « khatwa sghira, ferha kbira », la campagne Walk For School a permis de contribuer à l'achat et à la distribution de plus de 12000 packs scolaires (cartables + fournitures) sur l'ensemble du territoire national en partenariat avec les Scouts Musulmans Algériens, apportant ainsi du réconfort à des milliers de familles et d'écoliers à l'occasion de la rentrée scolaire.

R. E.

مجلس المحاسبة يوصي بميزانيات واقعية وترشيد الإنفاق

## الجزائر بعيدة عن الاستدانة الخارجية

● تأخر صدور النصوص التنظيمية أدى إلى تجميد سير حسابات الصناديق الخاصة



تقرير المجلس يوضح اربعية الجزائر في مجال المديونية الخارجية مقارنة بدول الجوار

2020، مما أدى إلى مواصلة التكفل بتسيير العقارات في الخارج وكذا تكاليف صيانتها وجراساتها على عاتق ميزانية تسيير وزارة الخارجية.

وأعطى المجلس في تقريره صورة عن وضع الدين العمومي في الجزائر في 2020، بما فيه الدين الخارجي والذي يوضح أربحية الجزائر في مجال المديونية الخارجية مقارنة بدول الجوار، الأمر الذي يوسع هامش المناورة لديها في رسم سياسات مستقلة.

ويسلخ الدين العام حسب معطيات المديرية العامة للخزينة إلى غاية أواخر عام 2020، حوالي 9423 مليار، فيما لا يتجاوز الدين الخارجي سقف 160 مليار دينار بقليل تتوزع بالدولارات كما يلي: 1009 مليون دولار لصالح البنك الإفريقي للتنمية، 4.63 مليون دولار لصالح كندا، 51 مليون دولار لصالح فرنسا، 21 مليون دولار لصالح المملكة العربية السعودية، 7.7 لصالح اليابان، 27 مليون دولار لصالح مملكة بلجيكا، وهي في الغالبية - باستثناء البنك الإفريقي للتنمية - خدمات قروض.

ويتوزع الدين الداخلي على 1651 مليار دينار ديون جارية، منها 1469 مليار دينار على مستوى الأسواق المالية، مقابل 1480 في 2019 و7772 مليار ديون التطهير التي تتوزع بين ديون تطهير المؤسسات العمومية ورسكلة البنوك والسندات المكتتية من طرف الخزينة، في إطار التمويل غير التقليدي التي تبلغ 5566 مليار دينار.

جمال فتيتش

ميزانية واقعية أعباء الدولة (وجد ترجمته في مشروع قانون 2023 الجارية دراسته باللجنة البرلمانية المختصة)، مكررا توصيته الداعية لتحسين جودة إعداد وإنجاز برامج الاستثمارات واقتراح تمويل المشاريع التي وصلت إلى مستوى النضج المطلوب لتجنب التأخير في الإنجاز وكذا اللجوء المتكرر إلى عمليات إعادة التقييم المكلفة للخزينة العمومية.

وفي سياق آخر، سجل المجلس ظاهرة تأخر إصدار النصوص التنظيمية في تناوله لوضع الصناديق الخاصة، مما أدى إلى تجميد سير بعض الحسابات.

وقال إن التأخر في صدور القرارات الوزارية المشتركة التي تحدد مدونة إيرادات ونفقات، وكذا القرار الوزاري المشترك المحدد لكيفية متابعة وتقييم الصندوق الوطني لدعم تطوير المؤسسات الصغيرة والمتوسطة ودعم الاستثمار وترقية التنافسية الصناعية لغاية شهر أكتوبر 2020، أدى إلى تجميد سير الحساب لمدة سنتين (عامي 2019 و2020).

وينصعب هذا على حساب التخصص الخاص الموسوم بـ"صندوق التضامن لأفراد الجالية الجزائرية المعوزين المتوفين في الخارج"، موضعا أن النصوص التنظيمية المتعلقة بأحكام المادة 92 (الثنان وتسعون) من قانون المالية 2016، لم يتم نشرها إلا في شهر نوفمبر 2019.

وأن النصوص التنظيمية المطبقة لأحكام المادة 125 من قانون المالية لسنة 2017، المتعلقة بفتح الحساب الخاص المعنون بـ"حساب تسيير العمليات العقارية للدولة بالخارج" لم يتم إصدار نصوص تنظيمية إلا في 26 أفريل

● جدد مجلس المحاسبة دعوته للحكومة لاستكمال جهود عصبة مالية الدولة وترشيد النفقات العمومية فيما يخص نفقات التحويلات الاجتماعية.

وأكد المجلس في توصياته الختامية لتقريره التقييمي لقانون تسوية الميزانية لـ 2020، على الحاجة لترقية نظام معلومات قائم على التحكم في المخاطر المرتبطة بإنجاز الأنشطة وتحقيق الأهداف المحددة وحماية الممتلكات ومعالجة الخلل وأوجه الضعف التي يثيرها بانتظام في مجال تسيير ميزانية الدولة، قصد التحكم في عجز الميزانية عبر مواصلة الجهود الرامية إلى التحكم في المادة المسادفة وتحسين مردوديتها وعمليات تصنيف الديون المترتبة عن الجباية العادية حسب مستوى تحصيلها والقيام باعتماد مقاربة تقوم على الأداء تحدد أهدافا للمسيرين في مجال تحصيل هذه الضرائب ومؤشرات لتقييم النتائج المحققة (مديريات الضرائب للولايات والمديرية العامة لكبريات المؤسسات). ودعا المجلس مجددا لترشيد النفقات العمومية فيما يخص نفقات التحويلات الاجتماعية وذلك المرتبطة بالامتيازات الضريبية عن وضع سياسة دعم موجهة ومنح الامتيازات الضريبية حسب أهداف محددة في مجال خلق مناصب الشغل والقيمة المضافة، والحرس على تقييم آثارها وتعزيز إعداد الموازنة، من خلال دمج النفقات غير المتوقعة التي لم يتم تضمينها في الميزانية العامة للدولة حاليا، وإعداد الميزانية على مقاربات واقعية من شأنها إعداد

## مشروع قانون المالية 2023

# تسهيلات جمركية جديدة لصالح المتعاملين الاقتصاديين

من جهة أخرى، تشمل التدابير المقترحة توميع أنواع المركبات التي يحق لها الاستفادة من الإعفاءات الجبائية (المذكورة في المادة 112 من قانون المالية لسنة 2020) لتشمل المركبات ذات المحركات الهجينة (التي تستخدم المحركات الحرارية والمحركات الكهربائية معاً)، وكذلك المركبات ذات المحركات الكهربائية. كما يتضمن هذا التدبير، حسب ذات المسؤول، الترخيص بجمركة السيارات المستوردة في إطار الامتيازات الحالية، التي تفوق سعة أسطوانتها القوة المسموح بها، مع الدفع الجزئي أو الكلي للحقوق والرسوم المستحقة، وذلك من أجل السماح للمواطنين الجزائريين الذين يقطنون في المناطق التي تتميز بصعوبة التضاريس كالهضاب العليا والصحراء، الذين يحق لهم الاستفادة من الامتيازات الجبائية المذكورة في المادة 112 من قانون المالية 2020، من استيراد سيارات تتناسب بشكل أفضل مع خصوصيات هذه المناطق.

تجيب الخزينة العمومية المصاريف الإضافية التي قد تقع على عاتقها، حسب ممثل إدارة الجمارك، وتشمل الأحكام الجمركية المقترحة أيضاً، استحداث طرق أخرى لبيع المواد المحجوزة، منها البيع عن طريق الأظرفة المخزومة والبيع الإلكتروني وهذا للتقاضي الصعوبات التي تعيق، حالياً، عمليات البيع عن طريق المزاد العلني التي تتم حضورياً. من جهة أخرى، تشمل التدابير المقترحة منح إعفاء من الرسم الإضافي المؤقت الوقائي للبضائع المستوردة في إطار تجارة المقايضة الحدودية. وفي هذا الإطار، لفت ممثل الجمارك إلى أن الإعفاء من الرسم الإضافي المؤقت الوقائي أنشئ من أجل تخفيض قيمة الواردات وتشجيع الإنتاج الوطني في حين أن الواردات في إطار المقايضة ضئيلة وليس لها أي تأثير على الإنتاج الوطني أو على احتياطي الصرف من العملة الصعبة.

أكد المفتش العام للمديرية العامة للجمارك، مصطفى دحمان، أمس بالجزائر العاصمة، أن الأحكام الجمركية المقترحة في مشروع قانون المالية لـ 2023 تتضمن عدة تسهيلات لفائدة المتعاملين الاقتصاديين. من بين التدابير، أشار دحمان في العرض الذي قدمه خلال جلسة استماع أمام لجنة المالية والميزانية للمجلس الشعبي الوطني، إلى «التسهيلات الموجهة للمتعاملين الذين تأخروا في إتمام إجراءات الجمركة ضمن الأجل القانوني، لأسباب خارجة عن إرادتهم، وذلك من خلال إحداث إجراء يتعلق بمنع رفع اليد عن البضائع بعد انتهاء أجل الإيداع الجمركي على مستوى مخازن قباضي الجمارك». ويتيح هذا الإجراء للمتعاملين جمركة بضائعهم وتجنبيهم مختلف الأضرار التي قد تلحقهم جراء هذا التأخر، فضلاً عن تسهيل عملية تسيير مخازن قباضي الجمارك، كما يسهم في

## الجمارك لمحاربة الجرائم الاقتصادية



أكد المفتش العام لمصالح الجمارك الجزائرية لدى استماعه من قبل لجنة الشؤون القانونية والإدارية والحريات للمجلس الشعبي الوطني، في إطار دراسة مشروع قانون الوقاية من تبييض الأموال وتمويل الإرهاب ومكافحتهما، أن حماية الاقتصاد الوطني تشكل أولوية بالنسبة لمؤسسة الجمارك، معبرا عن استعدادها للانخراط رفقة الشركاء الآخرين لإثراء الآليات القانونية الموجودة للوقاية من الجرائم، فيما أجمع أعضاء اللجنة، خلال المناقشة، على الدور المحوري والهام الذي تضطلع به مؤسسة الجمارك في محاربة الممارسات التي تضر بالاقتصاد الوطني.

إجراءات جمركية في قانون المالية 2023 .. دحمان،

## توسيع قائمة المركبات المعنية بالإعفاءات الجبائية

على الإنتاج الوطني أو على احتياطي الصرف من العملة الصعبة .

كما تشمل التدابير المقترحة توسيع أنواع المركبات التي يحق لها الاستفادة من الإعفاءات الجبائية، المدرجة في المادة 112 من قانون المالية لسنة 2020، لتضم المركبات ذات المحركات الهجينة التي تستخدم المحركات الحرارية والمحركات الكهربائية وكذلك المركبات ذات المحركات الكهربائية.

كما يتضمن هذا التدبير الترخيص بجمرك السيارات المستوردة في إطار الامتيازات الحالية، التي تفوق سعة أسطوانتها القوة المسموح بها، مع الدفع الجزئي أو الكلي للمحقوق والرسوم المستحقة، للسماح للمواطنين الجزائريين الذين يقطنون في المناطق التي تتميز بصعوبة التضاريس كالهضاب العليا والصحراء، الذين يحق لهم الاستفادة من الامتيازات الجبائية المذكورة في المادة 112 من قانون المالية 2020، من استيراد سيارات تتناسب بشكل أفضل مع خصوصيات هذه المناطق.

بضائعهم وتجنبيهم مختلف الأضرار التي قد تلحقهم جراء هذا التأخر، فضلا عن تسهيل عملية تسيير مخازن قباضي الجمارك، كما يسهم في تجنب الخزينة العمومية المصاريف الإضافية التي قد تقع على عاتقها.

وتشمل الأحكام الجمركية المقترحة أيضا، استحداث طرق أخرى لبيع المواد المحجوزة، منها البيع عن طريق الأظرفة المختومة والبيع الإلكتروني، كتفادي الصعوبات التي تعيق، عمليات البيع عن طريق المزاد العلني التي تتم حضوريا.

كما اشتملت التدابير المقترحة، "منح إعفاء من الرسم الإضافي المؤقت الوقائي للبضائع المستوردة في إطار تجارة المقايضة الحدودية، الذي أنشئ من أجل تخفيض قيمة الواردات وتشجيع الإنتاج الوطني، في حين أن الواردات في إطار المقايضة ضئيلة وليس لها أي تأثير

أكد، مصطفى دحمان، المفتش العام بالمديرية العامة للجمارك، أمس، أن الأحكام الجمركية المقترحة في مشروع قانون المالية 2023 تضمنت تسهيلات لفائدة المتعاملين الاقتصاديين، بما فيهم الذين تأخروا في إتمام التصريحات الجمركية.

في إشارة وأشار خلال العرض الذي قدمه أمام لجنة المالية والميزانية للمجلس الشعبي الوطني، إلى أن "المتعاملين الذين تأخروا في إتمام إجراءات الجمركة ضمن الأجال القانونية، لأسباب خارجة عن إرادتهم، سيستفيدون من إجراء منح رفع اليد عن البضائع بعد انتهاء آجال الإيداع الجمركي على مستوى مخازن قباضي الجمارك".

ويتيح هذا الإجراء للمتعاملين جمركية



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

💡 Avez-vous des questions?  
Contactez nous sur :

✉ [dc@mf.gov.dz](mailto:dc@mf.gov.dz)

☎ Poste: 2784

[www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz)



@MFinance\_dz



@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES  
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger